

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 16/05/2024

### **Levée de la restriction de la consommation de l'eau du robinet à compter du 16 mai 2024 sur les communes de La Colle-Sur-Loup et de Saint-Paul-de-Vence**

Depuis le 26 avril dernier, la consommation de l'eau fait l'objet de recommandations à La Colle-Sur-Loup et dans certains quartiers de la commune de Saint-Paul-de-Vence, dans les Alpes-Maritimes suite à la présence du parasite *Cryptosporidium* dans une source utilisée pour l'approvisionnement en eau potable de ces communes.

De nombreuses investigations ont été notamment menées par l'ARS Paca et l'exploitant : déconnection de la source contaminée, purges, campagnes d'auto surveillance, contrôle sanitaire renforcé.

Grâce aux actions menées sur le réseau d'eau, aux recommandations de l'ARS Paca et au respect par la population de ces recommandations, le nombre de cas n'a pas augmenté depuis la déconnection de la source contaminée.

De plus, suite aux modifications des ressources mobilisées et aux interventions conséquentes de purge menées sur le réseau, les résultats d'analyses sur l'eau potable ne relèvent plus de détection de *Cryptosporidium* depuis plusieurs jours permettant ainsi une levée des restrictions de consommation d'eau.

Cependant, il est vivement recommandé, pour les robinets inutilisés pendant toute la période de restriction d'usage, et afin de prévenir tout risque de stagnation des micro-organismes, de laisser couler l'eau pendant quelques minutes avant de la consommer.

Les mesures de renforcement des traitements de l'eau et de surveillance analytique restent appliquées.

#### **Contact presse**